

15 rue des Sablières 1242 SATIGNY info@agrigeneve.ch www.agrigeneve.ch

Satigny, le 15 octobre 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Recours en justice contre la régulation des cerfs : un frein à l'équilibre écologique et agricole

Un recours en justice a été déposé par une association de protection des animaux contre la régulation des cerfs dans la région de Versoix et Collex. Ce recours soulève des inquiétudes, notamment en raison de son opposition aux recommandations formulées par divers professionnels du terrain, parmi lesquels les agriculteurs, les forestiers et les gardes de l'environnement. Ces experts, qui travaillent quotidiennement au contact de la nature, sont unanimes quant à la nécessité d'une régulation de la population de cerfs. Leur position est par ailleurs appuyée par la commission consultative de la diversité biologique.

L'actuelle surpopulation de cerfs, estimée à environ 144 individus, met en péril l'équilibre de l'écosystème local. Cette situation entraîne des répercussions directes sur les cultures agricoles et viticoles de la région, déjà en difficulté avec notamment la pression d'autres grands mammifères.

Les autorités locales ont mis en place des corridors faunistiques afin de favoriser la cohabitation entre la faune sauvage et les activités humaines. Cependant, la pression exercée par cette population excédentaire de cerfs rend la situation de plus en plus difficile à gérer pour les agriculteurs de la région concernée. Ceux-ci perçoivent positivement la présence du cerf, mais pas dans les proportions actuelles, qui rendent à présent la situation intenable.

Si l'augmentation des clôtures est parfois perçue comme une solution temporaire, elle est aujourd'hui la seule option pour protéger efficacement les cultures locales. Celle-ci est toutefois lourde à mettre en œuvre, complique considérablement le travail des champs et porte atteinte au paysage rural. De plus, il ne s'agit jamais d'une protection totalement sûre contre les dégâts, car des pannes sont possibles. Dans ce genre de situations, le champ en question est en général détruit à 80% par les cerfs dès qu'ils découvrent la faille.

Le recours en question met en péril les efforts déjà entrepris pour maintenir un équilibre fragile entre protection de la faune et sauvegarde des activités humaines.

Nous appelons la justice à lever ce recours avec effet suspensif, afin que les décisions raisonnables et fondées sur l'expertise terrain puissent être appliquées. Il est impératif de prendre en compte les réalités locales et les avis des professionnels concernés, qui visent avant tout à assurer la préservation d'un environnement viable, tant pour la faune et la forêt que pour la population humaine, au travers d'une production alimentaire viable et de qualité.

**Contact Presse: **
Héloïse Candolfi, Directrice
AgriGenève
022 939 03 10
info@agrigeneve.ch

AgriGenève est une organisation professionnelle faitière qui fédère l'ensemble des filières du secteur primaire genevois.